



Mr MANZANO

Directeur Général de Gaz de Bordeaux

6 Place Ravezies

33075 BORDEAUX CEDEX

BRUGES le 03 novembre 2011

Monsieur le Directeur,

Lors de la réunion du 18 octobre organisée par vos soins, nous avons pris connaissance de votre position sur les variations tarifaires récentes et par ce courrier, nous voulons vous exprimer notre désaccord total avec la mise en place d'une rétroactivité pour les tarifs de juillet.

Outre le fait que l'arrêté concernant ces tarifs ait été publié au journal officiel le 28 septembre*, ce sont vos engagements et ceux d'Alain Juppé, dans la presse quotidienne régionale que vous bafoueriez par la mise en œuvre de cette rétroactivité.

Or il nous semble que vous tentez depuis deux ans maintenant d'améliorer votre image auprès des usagers par une communication qui se veut transparente et sincère. Comment voulez-vous que les citoyens usagers vous fassent confiance si vous ne tenez pas vos engagements ?

Nous vous demandons donc de renoncer à la rétroactivité et d'en informer les usagers par voie de presse, faute de quoi, nous inviterons nos adhérents et tous ceux qui se sentent floués par vos pratiques, à exprimer leur opposition à ce coup de force inacceptable.

Souhaitant, Monsieur le Directeur, que vous compreniez notre demande et que vous y donniez une suite favorable, nous vous prions d'agréer l'expression de nos plus sincères salutations.

Le Collectif des Usagers de Gaz de Bordeaux

*Plusieurs juristes sont favorables à notre position concernant l'impossibilité d'exercer une rétroactivité sur un Acte Administratif Unilatéral, celui-ci étant réputé opposable seulement à partir de sa publication au Journal Officiel, et nous aurons dans quelques jours tous les éléments pour confirmer le bien fondé de notre position.